



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

À l'usage du service des ressources humaines

Ancienneté _____ an(s) et _____ jour(s)

EXPRESSION DES PRÉFÉRENCES
(pour les enseignants réguliers seulement)
ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Nom : _____ Prénom : _____

Matricule : _____

Lieu de travail en 2019-2020 : _____

Discipline/sous spécialité en 2019-2020 : _____

Discipline/sous spécialité souhaitée en 2020-2021 : _____

Lieu de travail souhaité en 2020-2021 :

Secteur Nord

Toutes les écoles

- De la Petite-Gare
- Des Mousaillons/de la Traversée
- Émilie-Gamelin
- Jacques-Barclay
- Jean-Leman
- Jean XXIII
- Notre-Dame/Saint-Joseph
- Plein-Soleil
- Saint-Marc
- De la Magdeleine
- Fernand-Seguin
- Saint-François-Xavier
- CEAG
- CFCRS

Secteur Nord-Ouest

Toutes les écoles

- De l'Aquarelle/ Armand-Frappier
- De l'Odysée
- Des Bourlingueurs
- Des Cheminots
- Félix-Leclerc
- Louis-Lafortune
- Piché-Dufrost
- Saint-Jean
- Vinet-Souigny
- Des Timoniers
- Du Tournant
- Jacques-Leber

Secteur Ouest

Toutes les écoles

- De la Rive
- Des Bons-Vents
- Des Trois-Sources
- Gérin-Lajoie
- Laberge
- Marc-André-Fortier
- Notre-D. L'Assomption
- Saint-Jean-Baptiste
- Saint-Joseph
- Saint-Jude
- Saint-René
- Bonnier
- Gabrielle-Roy
- Louis-Philippe-Paré
- Marguerite-Bourgeois
- L'Accore
- EFPC
- École régionale Brenda-Milner

Secteur Sud

Toutes les écoles

- Daigneau
- Saint-Bernard
- Saint-Édouard
- Saint-Isidore / Langevin
- Saint-Michel
- Saint-Patrice
- Saint-Romain
- Saint-Viateur / Clotilde-Raymond
- Sainte-Clotilde
- Louis-Cyr
- Pierre-Bédard

Commentaires et signature au verso

SUITE EXPRESSION DES PRÉFÉRENCES

COMMENTAIRES

La date limite de réception par la direction pour l'expression des préférences est le 1er avril 2020
Aucune demande ou modification ne sera acceptée après ce délai
Nous ne tenons pas compte des demandes de niveaux
Seuls les enseignantes et enseignants pour qui la demande sera retenue seront contactés

Signature de l'enseignant(e)

Date